





**Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion**

La réunion de consultation sera ouverte par le Coordonnateur du programme MED POL, le 1<sup>er</sup> juin 2009 à 9h30, à l'hôtel "Filoxenia" de Kalamata (Grèce).

**Point 2 de l'ordre du jour. Objet et portée de la réunion**

Le Coordonnateur du MED POL rappellera brièvement les faits ayant précédé la réunion et exposera les résultats escomptés de celle-ci. La consultation aura pour principal objet d'examiner les projets de texte des trois Plans régionaux établis par le Secrétariat en application des dispositions de l'article 15 du Protocole "tellurique", lequel est entré en vigueur en mai 2008. En avril 2009, les projets de texte ont été insérés sur le site web du PAM, les Points focaux du MED POL pouvant y accéder pour y apporter leurs observations et propositions. Les textes que la présente réunion est appelée à examiner seront révisés, s'il y a lieu, et transmis, tels que modifiés, à la réunion des Points focaux du MED POL (2-4 juin) pour approbation. Le Secrétariat compte que les textes seront ensuite approuvés par la réunion des Points focaux du PAM, puis adoptés par la réunion des Parties contractantes.

**Point 3 de l'ordre du jour. Questions organisationnelles**

- a) Règlement intérieur de la réunion
- b) Élection du Bureau
- c) Adoption de l'ordre du jour
- d) Organisation des travaux

Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutandis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG. 43/6, annexe XI).

La réunion élira un Président, deux Vice-présidents et un Rapporteur.

Le Secrétariat présentera l'ordre du jour et l'ordre du jour annoté (doc. UNEP(DEPI)/MED WG. 333/1 et WG. 333/2), qui seront examinés, modifiés si nécessaire, et approuvés par la réunion.

Un service de traduction simultanée anglais/français sera assuré, en séance plénière seulement.

**Point 4 de l'ordre du jour. Plan régional de réduction de la DBO<sub>5</sub> concernant les eaux urbaines résiduaires dans le cadre de l'application de l'article 15 du Protocole "tellurique"**

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 333/3. La réunion sera invitée à formuler des observations sur son contenu et à convenir du texte à soumettre à la réunion des Points focaux du MED POL et à celle des Points focaux du PAM, pour approbation, puis à la réunion des Parties contractantes pour adoption.

**Point 5 de l'ordre du jour. Plan régional de suppression progressive et d'élimination de l'aldrine, du chlordane, de la dieldrine, de l'endrine, de**

**l'heptachlore, du mirex et du toxaphène dans le cadre de l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, et des dispositions de l'article 15 dudit Protocole**

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 333/4. La réunion sera invitée à formuler des observations sur son contenu et à convenir du texte à soumettre à la réunion des Points focaux du MED POL et à celle des Points focaux du PAM, pour approbation, puis à la réunion des Parties contractantes pour adoption.

**Point 6 de l'ordre du jour. Plan régional sur la suppression progressive du DDT dans le cadre de l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre, et conformément à l'article 15 dudit Protocole**

Le Secrétariat présentera le document UNEP(DEPI)/MED WG. 333/4. La réunion sera invitée à formuler des observations sur son contenu et à convenir du texte à soumettre à la réunion des Points focaux du MED POL et à celle des Points focaux du PAM, pour approbation, puis à la réunion des Parties contractantes pour adoption.

**Point 7 de l'ordre du jour. Questions diverses**

La réunion examinera toutes autres questions qui pourraient être soulevées par des participants ou par le Secrétariat.

**Point 8 de l'ordre du jour. Adoption de conclusions et recommandations**

Le Secrétariat préparera un relevé de conclusions et recommandations qui sera examiné, remanié s'il y a lieu, et formellement approuvé par les participants.

Après la réunion, le Secrétariat rédigera un rapport complet des délibérations qui sera adressé aux participants par courriel pour observations et modifications avant d'être finalisé.

**Point 9 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion**

Il est prévu que le Président prononcera la clôture de la réunion le 1<sup>er</sup> juin 2009 à 18 heures.